

chaire à leurs ouailles de voter en faveur d'un candidat désigné, non pas parce qu'il est ministériel ou opposant, catholique ou orangiste, mais simplement parce qu'il est irlandais ?

M. O'Farrell fera mieux de laisser nos prêtres tranquilles.

### M. CHINIQUY.

On lit dans le *Démocrate* de Chicago du 30 mars.

« Nous sommes heureux d'apprendre que le Père Chiniquy, le célèbre prêtre canadien-français, de la paroisse de Sainte-Anne, comté de Jarquin, dans cet Etat-ci, qui avait été destitué et excommunié par l'évêque O'Regan, a été réintégré dans ses fonctions par l'évêque Smith, de Dubuque. Le Père Dunn, de Saint-Patrice, Chicago-Ouest, célébra la messe dimanche dernier dans l'église de Sainte-Anne et annonça cette réintégration aux ouailles du Père Chiniquy. »

C'est trop étrange pour le croire.

Dans les questions du genre de celle qui divisa d'abord le père Chiniquy et le reste du clergé catholique, les fidèles ne devraient jamais oser porter un jugement. S'ils sont bons catholiques, il faut qu'ils se montrent encore plus passifs que le soldat de Scribe, qui « doit savoir obéir et se taire sans murmurer ; » car le soldat peut du moins juger en son for intérieur, tandis que le fidèle catholique ne doit pas même se permettre de porter le moindre jugement tacite sur les actes de ses supérieurs ecclésiastiques.

Malheureusement, cette affaire entre M. Chiniquy et son évêque est sortie du domaine de l'Eglise, des réminiscences et des évènements, pour entrer dans celui de la presse. M. Chiniquy, quelques prélats et deux ou trois prêtres ont fait appel à l'opinion publique, en publiant dans les journaux de longs articles dans lesquels M. Chiniquy représentait le clergé comme adonné à tous les vices possibles, tandis que ses adversaires l'accusaient de luxure et d'autres péchés non moins capitaux.

Après avoir fait le public juge de leur différent, il faut, si la nouvelle du *Démocrate* est vraie, — mais nous n'y croyons pas — il faut que les prélats et M. Chiniquy expliquent au public, les premiers comment ils ont été amenés à réinstaller dans le saint ministère un homme qu'ils nous ont peint avec de si noires couleurs, et celui-ci, comment il a pu consentir à rejoindre un troupeau qu'il n'a pas cessé, pendant une vingtaine de mois, de représenter comme galeux.

## LES DÉBATS PARLEMENTAIRES.

### CONSEIL LÉGISLATIF.

Dix-neuvième séance, jeudi, 8 avril, 1858.

Après la présentation de plusieurs pétitions, une entr'autres de la Chambre de Commerce de Québec, demandant que les droits *ad valorem* remplacent le tarif spécifique, le président communique aux conseillers une dépêche du gouvernement impérial au Gouverneur-Général, relative au mariage de la Princesse Royale, et leur montre une médaille frappée en mémoire de cette alliance. Il est décidé que la médaille et la dépêche seront déposées dans la bibliothèque.

*L'hon. M. Murney* — présente trois pétitions demandant la construction d'un canal de grande navigation entre le lac Huron et le Saint-Laurent.

*L'hon. M. Latrrière* — propose de demander au gouverneur communication de tous les documents relatifs à la clôture de l'école de navigation établie à Québec en 1851 et fermée en 1854. Il est question dans le dernier discours du trône de l'importance des pêcheries du Labrador et du golfe du Saint-Laurent ; mais comment ces pêcheries peuvent-elles prospérer si nous manquons de marins ? Aujourd'hui nous sommes obligés d'aller chercher en Europe des marins pour commander nos navires de commerce, tandis que si l'école de navigation n'avait pas été fermée, elle nous aurait fourni déjà plus de 300 jeunes gens en état d'être capitaines. A quoi l'Angleterre doit-elle sa prospérité, si ce n'est à l'état florissant de sa marine ?

Cette motion, secondée par l'hon. M. Dionne, est adoptée avec le consentement du gouvernement.

*L'hon. M. Prince* — s'étant rappelé que, l'an dernier, son bill destiné à rendre les fonctions de président du Conseil électives, avait été rejeté à cause de son inconstitutionnalité, demande à retirer ce même bill, cette session, afin de s'adresser à la Reine, la priant d'éloigner les obstacles qui s'opposent à ce qu'il soit présenté.

Plusieurs projets de loi qui devaient être pris en considération cette séance, sont renvoyés à un autre jour, à cause de l'absence de ceux qui les ont présentés.

## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vingtième séance. Jeudi, 8 avril, 1858.

*Le Président* — informe la Chambre qu'il a trouvé defectueux les cautionnements donnés par les pétitionnaires contre les élections de M. John Rose, de Montréal, et de M. Whitney, de Missisquoi ; tandis que les pétitions contre les élections de la cité de l'Outaouais, du comté de l'Islet et de la ville de Québec sont selon les règles.

Après la présentation de plusieurs pétitions, parmi lesquelles s'en trouvent une de la Corporation de Québec demandant la construction d'une voie ferrée intercoloniale et d'un chemin de fer au Pacifique, ainsi que la substitution des droits *ad valorem* aux droits spécifiques, et une seconde, présentée par M. O'Farrell, au nom des électeurs de Saint-Sylvestre, demandant une réforme de la loi sur les élections, — ce qui occasionne dans la Chambre de grands éclats de rire, —

*M. Langevin* — propose de renvoyer au comité de la bibliothèque la pétition de M. F. X. Garneau, demandant le concours du gouvernement pour la publication de la troisième édition de son Histoire du Canada. (Il y a sans doute erreur ; car M. Garneau n'a jamais publié la seconde édition de cette histoire. Il est vrai que le propriétaire du *Journal de Québec* a publié un tout petit abrégé de cet ouvrage, destiné aux écoles élémentaires et fait par M. Garneau, bien qu'il n'ait eu rien à démêler avec cette spéculation.)

*M. Brown* — demande qu'il soit donné avis préalable de cette motion, car elle peut amener un octroi d'argent.

*MM. Langevin, Sicotte et Cauchon* — font observer que la Chambre ne s'engage à rien en renvoyant cette pétition au comité de la bibliothèque. Celui-ci proposera, sans doute, soit l'octroi d'une subvention, soit l'achat d'un certain nombre d'exemplaires de cet ouvrage et la Chambre sera libre alors d'accorder cette aide, d'en modifier la nature ou de la refuser tout-à-fait. *M. Cauchon* ajoute que M. Garneau est un historien éminent, très-estimé en Europe et qu'il doit ajouter à la nouvelle édition de son grand ouvrage plusieurs cartes et de nouveaux documents d'une grande importance. A tous égards, il a plus de titres à la faveur de la Chambre qu'un grand nombre de personnes encouragées par elle. La motion de M. Langevin est adoptée.

*Le Président* — communique à la Chambre la dépêche relative au mariage de la Princesse Royale et dont il a été parlé plus haut.

*M. Dawson* — demande pour M. J. A. Macdonald un congé de dix jours, qui est accordé.

*M. Fellowes* — demande que les officiers-rapporteurs du comté de Russell, sommés de comparaître à la barre de la Chambre, aient le droit de se faire représenter par des avocats.

*M. Patrick* — ne s'oppose pas à cette faveur, parce qu'elle fut accordée à Québec aux officiers-rapporteurs d'autres comtés.

*M. Dorion* — fait remarquer que les officiers-rapporteurs des comtés de Kamouraska et du Saguenay étant accusés, devaient avoir le droit d'employer un avocat ; tandis que jusqu'à présent ceux du comté de Russell ne sont appelés qu'à titre de témoins.

*M. Powell* — propose d'accorder cette faveur à ces derniers, dès que l'affaire prendra une tournure qui pourra leur être défavorable. Le Pro.-Gén. Macdonald accède à cette proposition et M. Fellowes retire sa motion.

*Le Président* — informe la Chambre qu'il a permis à M. Forier, greffier de la Couronne en Chancellerie, d'aller comparaître devant la Cour du Banc de la Reine à Montréal, avec les registres des élections du comté de Bagot, pour obéir à un mandat de